



CLUB DES SPORTS DE CHAMONIX  
Section Hockey sur Glace: Mineur  
99 Avenue de la Plage - 74400 CHAMONIX  
Site Internet : [www.chamonixhockeyclub.com](http://www.chamonixhockeyclub.com) / E-mail : [licences@chamonixhockeyclub.com](mailto:licences@chamonixhockeyclub.com)

## CHAMONIX HOCKEY CLUB SAISON 2020/2021 DOSSIER D'INSCRIPTION HC74 Année de naissance: 2006 2005 2004 2003 2002 2001

### Documents à fournir pour renouvellement de licence avec surclassement:

- Page 3 et 4. Formulaire demande de licence 2020/2021 FFHG signé par le médecin avec son **numéro d'ordre**. (Certificat médical daté de moins de 4 mois)
- Pages 5-7. dossier de surclassement 2020/2021.
- Page 8. Attestation Reprise Covid ((à signer après avoir consulté et répondu "non" aux questions dans le [Questionnaire de Santé post COVID](#) (Il n'est pas nécessaire d'imprimer ni de rendre le QS COVID au club).
- 1 photo d'identité **OBLIGATOIRE**. La FFHG ayant changé de logiciel.
- **Règlement** de la licence par chèque à l'ordre du CHC Mineur ou de **préférence** par virement (reference: licence et nom de famille)
- Pour le montant, se référer au tableau ci-après. Possibilité de paiement en 5 fois maximum (date limite de dernier paiement janvier 2021)
- L'autorisation de droit d'image CHC est tacite, si vous ne l'acceptez pas merci de transmettre un email de refus a: [contact@chamonixhockeyclub.com](mailto:contact@chamonixhockeyclub.com)

Aucune licence ne pourra être saisi sans paiement.

### Tarifs HC74 saison 2019-2020:

LICENCE FFHG 2020-2021 - COTISATIONS CHC/ENTENTE HC74/CLUB DES SPORTS		
CATÉGORIE	ANNÉE D'ÂGE	Cotisation globale 2020 - 2021
		Prix TOTAL
U15	2006/2007	524,28 €
U15 SSE	2006/2007	654,28 €
U17	2004/2005	574,28 €
U17 SSE	2004/2005	854,28 €
U20	2001/2002/2003	884,28 €
U20 Post Bac	2001/2002/2003	689,28 €
Simple surclassement demandé 2001-2002-2003-2004-2005-2006		
DIRIGEANT NON PRATIQUANT		70,08 €

Vous pouvez trouver le détail des licences en suivant ce lien:

<https://drive.google.com/file/d/18cMQ6LQo5VQbcfAcw43HWwqN7uQN2D3N/view?usp=sharing>

Suivant le règlement du CSC (16.1) : L'adhésion au CSC implique l'approbation des statuts, de son règlement Intérieur et éventuellement de sa charte consultable du siège du CSC, c'est plus nécessaire de signer la charte de bon conduit CHC. Il reste toujours accessible dans votre espace adhérent "partage de documents" ou en suivant ce lien:

<https://drive.google.com/file/d/146Yy3LBtRtElhw6ZMBDNYdSucNGn4hRS/view?usp=sharing>

## FORMULAIRE DEMANDE DE LICENCE 2020/2021

Documents à remettre à votre club : photo d'identité dématérialisée, copie de votre pièce d'identité, attestation médicale de santé (QS-SPORT) ou certificat médical d'aptitude à la pratique du hockey sur glace, si besoin attestation « demande statut JFL »

### IDENTITÉ DU LICENCIÉ

N° de licence : .....

Nom d'usage : .....

Nom de naissance : .....

Prénom : ..... Sexe : M  / F

Né(e) le : ..... / ..... / ..... Ville de naissance : .....

Pays de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Email @ (1) : ..... ① 1 : .....

Email @ (2) : ..... ① 3 : .....

### REPRESENTANT LEGAL (pour les mineurs) :

NOM : ..... Prénom : .....

Email @ (1) : ..... ① 1 : .....

Email @ (2) : ..... ① 2 : .....

### Type de licence souhaité : demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) :

licence « arbitre » - 85€

licence « dirigeant » - 50,80 €

licence « entraîneur » - 85 €

licence « U9 » - 37,30 €

licence joueur « U11 à U13 » - 81,90 €

licence joueur compétition « U15 à sénior » - 85 €

licence PARAHOCKEY – 85€

licence DECOUVERTE – 5€

licence « Table de marque » – 5€

extension bleue\* – 33€

licence joueur loisir « U20 à sénior » - 85 €

extension blanche - gratuite

\* sous réserve d'ajustement si l'extension est plus chère que la licence principale  
 Plus ajustement si l'extension de licence est plus chère que la licence principale  
 Plus ajustement si la nouvelle licence/option est plus chère que la licence principale/option  
 L'extension blanche est gratuite

- tarifs hors le cout de l'assurance : « responsabilité civile » : 0.60€ et « individuelle accident » : 3,18€

### CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A LA PRATIQUE DU HOCKEY SUR GLACE :

Je soussigné, Docteur....., certifie avoir examiné .....

Et n'avoir constaté ce jour, aucun signe apparent semblant contre-indiquer la pratique du Hockey sur Glace ou Para hockey dans sa catégorie d'âge.

Fait à ..... le .....

Cachet et signature du médecin examinateur

**ASSURANCES :**

Je soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport).

Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance des modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFHG (disponible auprès de votre club), et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel proposées avec ma licence (Option A, B ou C).

Je décide de souscrire au contrat collectif Accident Corporel- Assistance rapatriement, et choisis l'Option de base A au tarif de 3,18€

Je décide de ne pas souscrire au contrat collectif. En cas d'accident corporel dont je pourrais être victime lors de ma pratique sportive, je ne pourrais bénéficier d'aucune indemnité au titre du contrat « Accident Corporel » proposé par la FFHG. J'atteste néanmoins avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer. De ce fait, je joins obligatoirement à ma demande de licence 2020/2021 le formulaire de renoncement à l'assurance « Individuelle accident » (formulaire à récupérer auprès des services fédéraux [a.gibier@ffhg.eu](mailto:a.gibier@ffhg.eu)

**Joueur Formé Localement (JFL) :**

Conformément au règlement des activités sportives, l'obtention du statut de Joueur Formé Localement (JFL) est conditionné aux dispositions de l'article 8.1 (voir ci-après)\*

Le licencié éligible au statut JFL devra remettre aux dirigeants du club dans lequel il souhaite souscrire sa licence, **une attestation\*** confirmant sa participation effective aux activités et/ou compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou FFSG durant les saisons concernées.

La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés à l'article 8.1 du règlement des activités sportives.

\* attestation type à récupérer auprès de votre club

\* Pour rappel, les dispositions de l'article 8.1 du règlement des activités sportives :

*Est défini comme Joueur formé localement (ci-après « JFL ») un joueur qui, indépendamment de sa nationalité, a été formé dans un ou plusieurs club(s) affilié(s) à la FFHG depuis le 29 avril 2006 et/ou antérieurement affilié(s) à la FFSG, c'est-à-dire un joueur qui :*

- *A été licencié exclusivement pour la pratique du hockey auprès d'un de ces clubs pendant une période continue ou non de trois saisons complètes jusqu'à l'âge de 20 ans, ou jusqu'à la fin de la saison pendant laquelle le joueur a fêté son vingtième anniversaire, sans distinction de club,*
- *Et qui a effectivement participé aux activités de son club (entraînements, matchs amicaux, actions de développement des organes déconcentrés de la FFHG) et/ou aux compétitions officielles de la FFHG et/ou FFSG durant chacune des saisons concernées.*

*Il est expressément entendu, au titre de la période de trois saisons précitées, que :*

- *La souscription d'une licence compétition et sa prise en compte dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG au cours de la saison concernée ;*
- *La souscription d'une licence loisir et la prise en compte de cette dernière dans la détermination du statut JFL du joueur implique la participation effective de celui-ci aux activités organisées par son club (entraînements, matchs amicaux, actions des organes déconcentrés de la FFHG) et qui sont liées à l'affiliation de ce dernier à la FFHG et/ou à la FFSG.*

*Dans ce cadre, le joueur prétendant au statut JFL (ou son représentant légal si le joueur est mineur) et le club dans lequel il souhaite souscrire sa licence, devront tous deux déclarer au moment de la demande de licence avoir vérifié que ce joueur respecte, pour chacune des trois saisons concernées, les critères fixés au présent article. A défaut de telles déclarations, la ou les année(s) de licence concernée(s) ne sera(ont) pas prise(s) en compte dans l'attribution du statut de JFL. La responsabilité de ces vérifications repose conjointement sur le joueur et le club sollicitant la reconnaissance du statut JFL.*

*La FFHG pourra à tout moment contrôler le strict respect des critères fixés au présent article et demander au club et/ou au joueur tout justificatif nécessaire permettant de démontrer l'exactitude des déclarations ainsi effectuées par eux (notamment vérifier la participation effective du licencié aux activités « loisir » de son club affilié et/ou aux compétitions officielles organisées par la FFHG et/ou par la FFSG durant les saisons concernées).*

*Le bureau directeur est compétent pour effectuer toute démarche et vérification liée directement ou indirectement au statut de JFL d'un licencié. Plus largement, il peut prendre toute décision concernant le statut de JFL d'un licencié. Les décisions du bureau directeur relatives au statut JFL sont susceptibles d'appel devant la commission fédérale d'appel dans les conditions fixées au règlement disciplinaire général de la FFHG.*

**Pour le licencié-e MINEUR**

Je soussigné-e représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document, ainsi que les pièces l'inscription sont exactes.

**Pour le licencié-e MAJEUR**

Je soussigné-e certifie que les informations figurant sur le présent document, ainsi fournies au club lors de Les pièces fournies au club lors de mon inscription sont exactes.

J'autorise que mes données personnelles recueillies, propriété de la FFHG, fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFHG aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Ligues, Zones et à la FFHG et peuvent également être transmises au ministère de tutelle de la FFHG. Pour les dirigeants et encadrants bénévoles elles pourront également faire l'objet d'une vérification automatisée de l'honorabilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations compétente sous l'égide du Ministère des Sports via la plateforme dédiée du FIJAISV (fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes) et la délivrance du bulletin n°2 du casier judiciaire (art. L212-9 et L322-1 du code du sport). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FFHG via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFHG, par mail [dpo@ffhg.eu](mailto:dpo@ffhg.eu) ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFHG, département juridique, aren'ice, 33 avenue de la plaine des sports – 95800 CERGY.

**Représentant légal du licencié-e :**

Nom, prénom : .....

Date & signature

**Le licencié-e :**

Nom, prénom : .....

Date & signature



## PROCEDURE DE SUR-CLASSEMENT

Pour toutes questions d'ordre médical, adressez votre mail au médecin fédéral, Dr Fabrice LECLERC :  
**medical@ffhg.eu**

### RAPPEL

ce formulaire doit obligatoirement être utilisé dans tous les cas de sur-classement

### HOCKEY SUR GLACE MASCULIN et FEMININ

le dossier de sur-classement se compose de 2 parties distinctes :

- ⇒ informations concernant le licencié, autorisation parentale, autorité demandant le sur-classement
- ⇒ fiche médicale

ce dossier complet et complété devra être **téléchargé dans l'outil de gestion administrative et sportive « Hockeynet »**

#### A) SURCLASSEMENT

- 1) La première page du dossier doit être renseignée et signée **OBLIGATOIREMENT** par le président de l'association, **l'entraîneur** et le responsable légal du licencié si celui-ci est mineur.
- 2) Le dossier est remis au licencié par son club afin qu'il effectue sa visite médicale d'aptitude auprès du médecin de son choix
- 3) Le médecin examinateur est tenu de compléter la fiche médicale
- 4) Le licencié remet son dossier complet et complété aux dirigeants de son club.
- 5) Le club peut – à partir de l'avis donné par le médecin examinateur – saisir la licence surclassée de l'adhérent. La validation de la licence surclassée sera conditionnée à l'accord du médecin fédéral national, **Dr Fabrice LECLERC**.

Dans l'hypothèse où le sur-classement interviendrait après validation de la licence, le club devra saisir, à l'aide du bouton « sous classement / sur classement » situé dans le logiciel « **Hockeynet** », le sur-classement.

Le dossier complet est à télécharger – par le club - dans l'outil de gestion administrative et sportive « **Hockeynet** »

- 6) **Un contrôle** sur tous les dossiers de sur-classement sera effectué par l'intermédiaire du médecin fédéral national.
  - Après étude des tests effectués par le licencié, le médecin fédéral national, **Dr. Fabrice LECLERC**, pourra émettre un avis défavorable et en informera le club et le service des licences. Si le médecin fédéral national ne s'oppose pas au sur-classement, aucun document ne sera envoyé au club ou au service des licences et la licence surclassée sera validée dans l'outil fédéral.

LA JOUEUSE/LE JOUEUR ne sera autorisé à évoluer dans la catégorie de sur-classement **qu'après validation de sa licence surclassée par le médecin fédéral**

#### B) SURCLASSEMENT U16 (U17 1<sup>ère</sup> année) et U20 (3 années d'âge)

Même procédure que pour les autres sur-classements avec en plus (+) un **ECG à faire obligatoirement**  
Télécharger dans « Hockeynet » le dossier de **surclassement ET le compte-rendu médical** (établi suite à lecture de ECG)

#### C) SURCLASSEMENT MIXITE : réservé aux catégories U9 & U11



## DEMANDE DE SUR-CLASSEMENT

dossier complet (2 pages) à télécharger **dans l'outil de gestion administrative et sportive** : « **Hockeynet** »

Nom : ..... Prénom : .....

N° de licence : ..... Nom du club : .....

licencié depuis : ..... ans

date de naissance : ..... discipline pratiquée : .....

adresse mail du club : .....@.....

### AUTORISATION PARENTALE

(pour les mineurs)

Nous soussignés, ....., autorisons notre enfant à évoluer durant la saison en cours en catégorie .....

Fait le, ..... à .....

Signature du père

signature de la mère

### AUTORITES DEMANDANT L'APTITUDE

(les signatures du Président **et de l'entraîneur** sont obligatoires)

Président du Club : .....

Signature :

Entraîneur : .....

Signature :

sur-classement

sur-classement MIXITE (**U9 & U11 uniquement**)

demandé de la catégorie ..... à la catégorie .....

Cachet de l'Association

### CONSIDERATIONS GÉNÉRALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG, Dr Fabrice LECLERC, rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le surclassement, la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs. Ils lui offrent la possibilité de jouer à un niveau supérieur, sous réserve de l'absence de contre-indication médicale.



Confidentiel médical

Confidentiel médical

### FICHE MEDICALE de SURCLASSEMENT

( se munir impérativement du carnet de santé pour la visite médicale )

Nom et prénom de l'adhérent : ..... date de naissance : .....

Nom du club : .....

**1- Données morphologiques :**

Poids..... Taille .....

Les valeurs doivent être équivalentes à celles de la catégorie d'âge supérieure.

**2- Examen clinique général :**

(Pulmonaire, neurologique, ORL, ophtalmo...pouvant entraîner une gêne et contre indiquer la pratique à un niveau supérieur).....

**3- Examen cardio-vasculaire :**

- a) Antécédents familiaux : .....
- b) Antécédents personnels : malaise, syncopes.....
- c) TA : ..... Pouls :.....
- d) Clinique : .....

**4- Examen locomoteur :**

- a) Rachis ( radios au moindre doute) : .....
- b) Genoux ( conflit fémoro-patellaire, instabilité) : .....
- c) Pieds ( podoscopie ? stabilité de la cheville ) : .....
- d) Autres : .....

**5- Autres éléments d'appréciation :**

- a) Autres sports pratiqués : .....
- b) Charges totales d'entraînement hebdomadaires : .....
- c) Niveau scolaire : .....
- d) Sommeil : .....
- e) Développement psychologique :.....
- f) Traitements en cours : .....

**6- Examens complémentaires éventuels :**

- ECG, **(Obligatoire pour le surclassement des U16 (U17 1<sup>ère</sup> année) et des U20 (les 3 années) d'âge de la catégorie) – Compte rendu (suite à lecture de ECG) à joindre au dossier**

- Echocardiogramme, EFR, Epreuve d'effort si nécessaire

**7- Remarques :** .....

**8. Conclusion :**

Je soussigné, Docteur .....certifie avoir examiné M/Mme .....

- Qui ne présente pas de contre indication médicale à la pratique du hockey sur glace
- Qui ne présente pas de contre-indication à un sur-classement

Fait à, .....le ..... cachet du médecin : .....

### ATTESTATION DU LICENCIÉ MAJEUR

---

Questionnaire de santé APS reprise post COVID-19  
Renouvellement de la licence FFHG  
Saison 2020/2021

Je soussigné .....[Prénom NOM]

atteste avoir pris connaissance des recommandations énoncées sur le questionnaire de santé lié à la reprise d'activité physique et sportive suite au confinement (Covid-19) et l'avoir renseigné.

Date : .....

Signature du licencié

---



### ATTESTATION DU LICENCIÉ MINEUR

---

Questionnaire de santé APS reprise post COVID-19  
Renouvellement de la licence FFHG  
Saison 2020/2021

Je soussigné .....[Prénom NOM]

en ma qualité de représentant légal de .....[Prénom NOM]

atteste avoir pris connaissance des recommandations énoncées sur le questionnaire de santé lié à la reprise d'activité physique et sportive suite au confinement (Covid-19) et l'avoir renseigné.

Date : .....

Signature du représentant légal

#### **RECOMMANDATION F.F.H.G.**

Dans le cadre de la reprise de l'activité physique et sportive, le C.N.O.S.F. – par le biais de sa commission médicale – propose un questionnaire d'aptitude à l'activité sportive post-confinement que la F.F.H.G. recommande d'utiliser.

A l'instar du questionnaire santé « QS-SPORT » (dit ci-dessus) lié au renouvellement de la licence sportive, ce second questionnaire « APS post-confinement » permettra aux pratiquants licenciés de s'orienter vers une consultation médicale avant toute reprise d'activité physique & sportive s'ils présentent un certain nombre de facteurs de risque.

Ce questionnaire constitue une aide à la décision et non une obligation.